

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DRUMMOND

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

BÂTIMENT ACCESSOIRE SITUÉ SUR LE LOT 4 648 413 ET 4 648 416

DU CADASTRE DU QUÉBEC, SOIT AU 2315, 9^E RANG DE SIMPSON

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle municipale au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement au bâtiment ci-haut mentionné et ainsi donner suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

De permettre, sous certaines conditions, le lotissement des lots 4 648 413 et 4 648 416 avec une façade de 45,72 mètres au lieu de la norme de 50 mètres. Le projet vise la vente d'un terrain afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel.

Au cours de cette séance, les membres du Conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 18^e jour du mois de mars 2024.


Valérie Aubin, dma

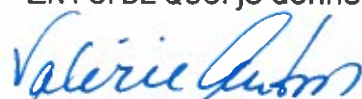
Directrice générale

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Valérie Aubin, directrice générale / secrétaire-trésorière, exerçant au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 2315, 9^E RANG DE SIMPSON aux endroits prévus par le règlement adopté par la municipalité concernant les avis public.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat de publication ce 18^e jour de mars 2024,


Valérie Aubin, dma

Directrice générale

Greffière-trésorière